



21 / 22 JUN 2025

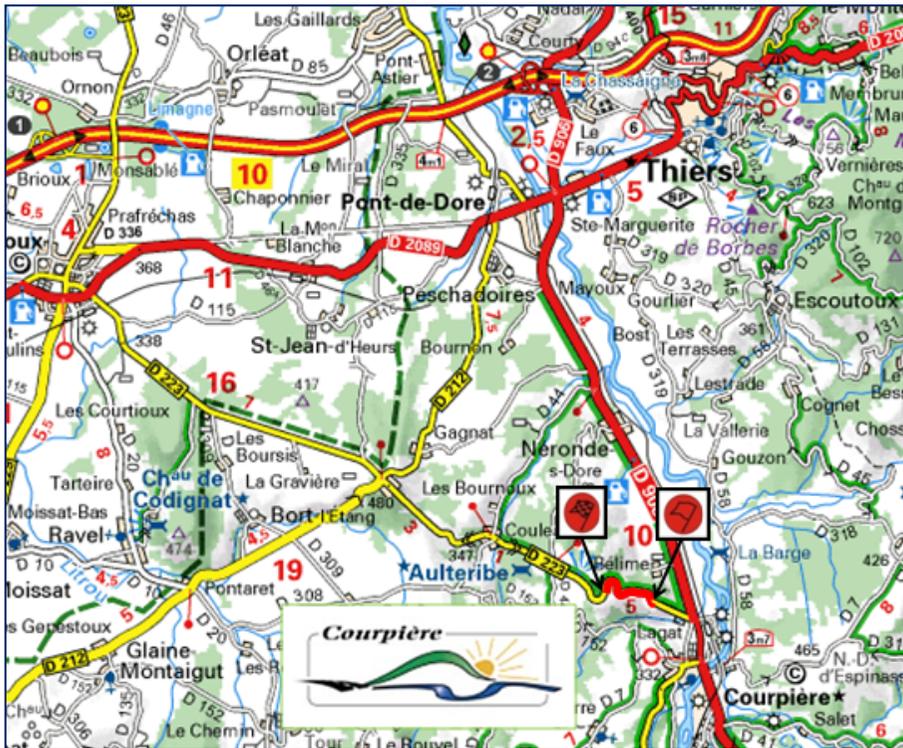
A.S.A. DOME-FOREZ

Tel : 06.07.85.22.73 ou 06.78.93.57.61

56^{ème} Course de Côte Régionale et 1^{ère} course de côte VHC de

COURPIERE

Coupe de France de la Montagne

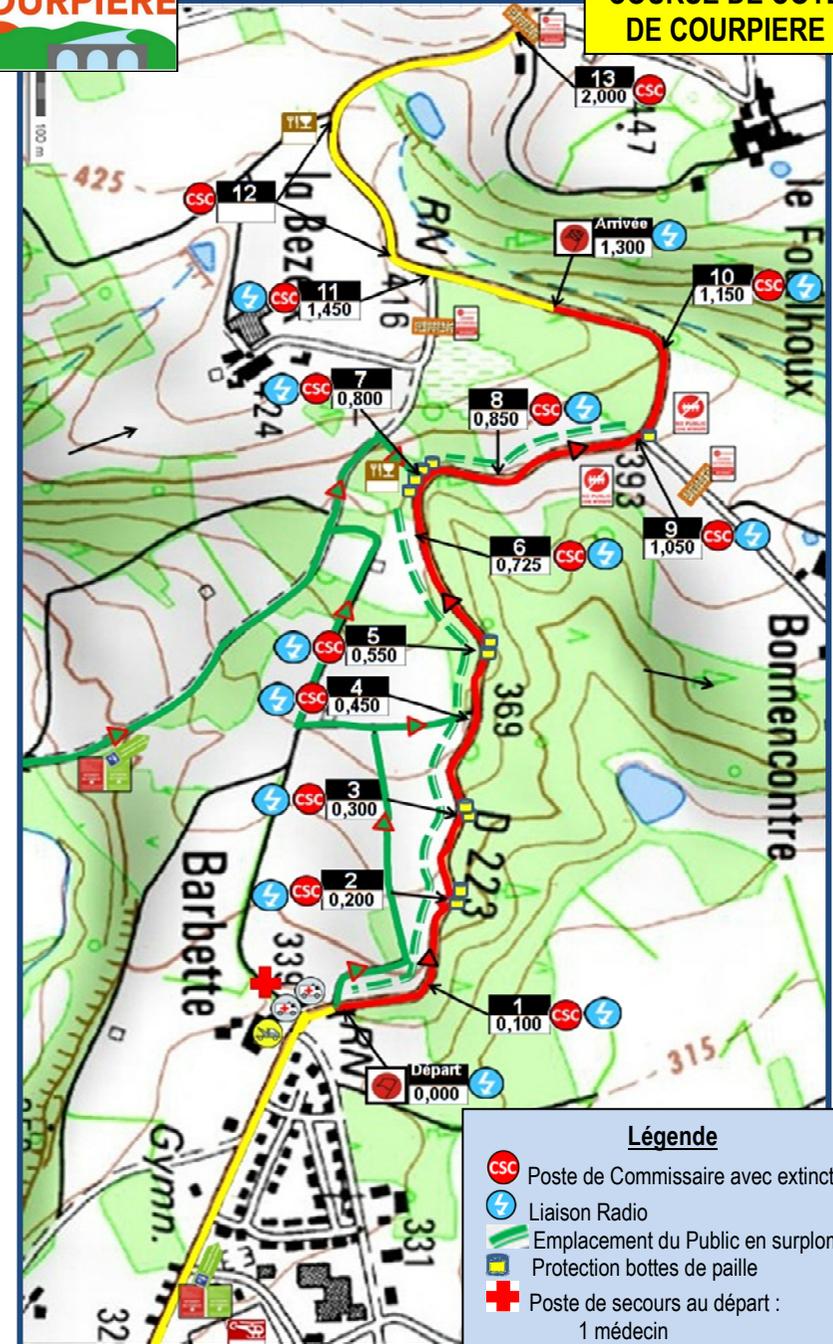


Retrouvez tous les renseignements sur le site de notre Association :

www.asadomeforez.com



COURSE DE CÔTE DE COURPIERE



Légende

- Poste de Commissaire avec extincteur
- Liaison Radio
- Emplacement du Public en surplomb
- Protection bottes de paille
- Poste de secours au départ :
 - 1 médecin
 - 1 équipe de secouristes
 - 2 ambulances agréées
 - 1 dépanneuse



56^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE COURPIERE

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile DOME-FOREZ organise les 21/22 Juin 2025, avec le concours de l'écurie CHIGNORE-COURPIERE et sous le patronage de la Municipalité de COURPIERE, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

56^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE COURPIERE

Cette épreuve compte pour :
- la Coupe de France de la Montagne 2025, Coef 1
- le Challenge de Ligue d'Auvergne.
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Le présent règlement a reçu le Visa FFSA N° 366 en date du 12 mai 2025, délivré par la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

L'ASA Dôme Forez est l'organisateur administratif et technique de l'épreuve.

Président : Eric CHASSAGNOL Adresse : 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1p : Officiels

◆ Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josette MARTIN	Lic.	75
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Michel BEAULATON	Lic.	3816
	Thierry DUPÉCHER	Lic.	3564
◆ Directeur de Course	Marc HABOUZIT	Lic.	7738
◆ Directeur de Course Adjoint	Christelle HABOUZIT	Lic.	128356
◆ Commissaires Techniques	Responsable Serge PEGOLOTTI	Lic.	6047
	André BOIVIN	Lic.	3572
	Hervé CANTAT	Lic	207953
	Frédéric MARTINET	Lic	224460
	Emeric PASCAL	Lic.	37568
◆ Médecin responsable	Dr Jacques COURTADON	Lic.	16970
◆ Chargé de la mise en place des moyens	David APPARAILLY	Lic.	49050
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents	Fabien PASCAL	Lic.	154264
	Catherine PASTOREK	Lic.	15145
◆ Chargé des Commissaires de route	Etienne GARDETTE	Lic.	8272
◆ Chronomètres	Chronomètres C au départ et à l'arrivée		

ARTICLE 1.2p : Horaires

- ◇ Clôture des engagements : mardi 17 Juin à minuit.
- ◇ Publication de la liste des engagés : jeudi 19 Juin.
- ◇ Vérifications administratives et techniques à Courpière, Gymnase de Bétime, route de Lezoux :
▶ samedi 21 Juin de 17H30 à 20H30 et ▶ dimanche 22 Juin de 07H30 à 08H15.
- ◇ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 22 juin à 08H30.
- ◇ Briefing des Commissaires : dimanche 22 juin à 08H00 sur la ligne de départ.
- ◇ Essais non chronométrés : dimanche 22 Juin de 08H30 à 09H15.
- ◇ Essais chronométrés : dimanche 22 Juin de 09H30 à 12H00.
- ◇ Briefing des pilotes : dimanche 22 Juin après les essais, au parc d'arrivée.
- ◇ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 22 juin à 12H30
- ◇ Montées de Course : dimanche 22 Juin :
1^{ère} montée à partir de 13H30
2^{ème} montée à partir de 14H45
3^{ème} montée à partir de 16H00
4^{ème} montée à partir de 17H15 sous réserve

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ◇ Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

- ◇ Podium sur la ligne de départ, après la descente des concurrents.
- ◇ Remise des prix le 22 Juin, fin de Parc Fermé, au Podium Départ (au Gymnase de Bétime en cas d'intempéries). Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix par courrier semaine du 23 au 28/06/25.
- ◇ Réunions du Collège des Commissaires Sportifs dimanche 22 Juin, la première à 07H30 au Gymnase de Bétime. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 1.3p : Vérifications

- ◇ Vérifications administratives et techniques à Courpière, Gymnase de Bétime, route de Lezoux :
⇒ samedi 21 Juin de 17H30 à 20H30, => dimanche 22 Juin de 07H30 à 08H15.
- ◇ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage COMBE - 12 avenue Jean Jaurès à Courpière - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC.
- ◇ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- ◇ Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 22 Juin à 08H15.
- ◇ A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs (réunion dimanche 22 Juin à 07H30).
- ◇ Pesage des voitures libre le samedi 21 juin de 17H30 à 20H30, devant le gymnase de Bétime.

ARTICLE 1.5p : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

ARTICLE 2p – ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DOME-FOREZ

8 bis cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD - Tel 06.07.85.22.73 ou 06 78 93 57 61

jusqu'au mardi 17 Juin 2025 à minuit. Les droits d'engagement sont fixés à 340 euros, réduits à :

- ⇒ **170 euros** (cent soixante-dix euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- ⇒ **155 euros** (cent cinquante-cinq euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p – VOITURES ET EQUIPEMENT

ARTICLE 4.1p : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 (VHC compris)

Les groupes et classes admis sont précisés article 4 du règlement standard des Courses de Côte (Voir tableau page 9).

Pour mémoire, la répartition des voitures dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

F2000	F2000-1	de 0	à 1400cm ³	FC/FS	FC 1	de 0	à 1300cm ³
	F2000-2	+1400	à 1600cm ³		FC 2	+ 1300	à 1600cm ³
	F2000-3	+1600	à 2000cm ³		FC 3	+ 1600	à 2000cm ³
					FC 4	+ 2000cm ³	
N/FN	N/FN1-R1A	de 0	à 1400cm ³	A/FA	A/FA1	de 0	à 1400cm ³
	N/FN2-R1B	+1400	à 1600cm ³		A/FA2-R2B -RC5	+1400	à 1600cm ³
	N2 Série	+1400	à 1600cm ³		A/FA3-R2C-R3C-R3D-RC4+1600	+1600	à 2000cm ³
	N/FN3	+ 1600	à 2000cm ³		A/FA4-R3T-R4-R5-S2000		
	N/FN4	+ 2000cm ³			RC3-RC2-Rally2Kit	+2000	à 3000cm ³
					A/FA5	+3000cm ³	
GT Sport	GT1	GT de série	jusqu'à 2000cm ³	CNF-CN	CM	CM 1+CM 2 de 0	à 1003cm ³
	GT2	GT de série	+ 2000cm ³		CNF 1/CN 1 (*)	de 0	à 1600cm ³
					CNF 2/CN 2 (*)	+1600	à 2000cm ³
					(*) Les classes CNF.1 et CN.1, les classes CNF.2 et CN.2, sont confondues		
GTTS	GTTS 1	jusqu'	à 1600cm ³	D/E	D/E-1	de 0	à 1300cm ³ +Campus
	GTTS 2	+1600	à 2800cm ³		D/E-2	+1300	à 1605cm ³
	GTTS 3	+2800	à 3600cm ³		D/E-3	FF	
	GTTS 4	+3600cm ³			D/E-4	+1605	à 2000cm ³
					D/E-5 Moteur série	Bride de 26	
					D/E-5 Moteur racing	Bride de 28	
					D/E 7	FR	
E2SC	E2SC1A	de 0	à 1600cm ³		D/E-8	Formula Master	
	E2SC1B	de 0	à 1600cm ³				

ARTICLE 4.2p : Carburant - Pneumatiques - Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.2.7p : Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux
- Voitures fermées, CM et GT : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi.
- Voitures de courses ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi.

ARTICLE 4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau de sécurité publié dans « Equipement sécurité Montagne »

ARTICLE 5p – PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La publicité obligatoire (non rachetable) et la publicité optionnelle (bandeaux pare-brise) seront précisées par un additif.

ARTICLE 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1p : Parcours

La Course de Côte Régionale de Courpière a le parcours suivant : RD 223 entre Barbette et 150 m après le chemin de Limarie (Côte dite des Foulhous).

La course se déroulera en quatre montées maximum.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard (F2000, N/FN/SP, A/FA,GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E, E25C - au sein de chaque groupe dans l'ordre croissant des classes de cylindrée - au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros).

- ◇ Départ : angle de la dernière maison à droite de Barbette
- ◇ Arrivée : 150 mètres après chemin de Limarie à droite.
- ◇ Pente moyenne. : 5.1 % (Dénivellation : 67 m)
- ◇ Longueur du parcours : 1300 m.

Modalité de retour au départ : en convoi, par le parcours de la course, après chaque montée.

Une même voiture pouvant être utilisée successivement par 2 pilotes, les seconds pilotes effectueront leur montée en début de manche et redescendront les véhicules en convoi sur l'ordre du Directeur de Course.

Parc départ : sur la RD 223 entre le C.E.G. et Barbette.

Parc arrivée : sur la RD 223, 200 m après l'arrivée, puis après la fin de la dernière montée, sur la RD 223 en aval de la ligne de départ.

ARTICLE 6.2p : Route de Course

Accès par la RD 223 depuis Courpière.

ARTICLE 6.3p : File de départ

File de départ : sur la RD 223 entre l'accès au C.E.G. et Barbette.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4p : Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 6.5p : Parc Concurrent

Les parcs concurrents seront situés sur les voies à proximité du C.E.G. Ils seront accessibles à partir de 17H30 le samedi 21 Juin. Les remorques devront être garées à proximité.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimum de 5 kg. ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 6.6p : Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 223 en aval de la ligne de départ, sur deux files, à droite (sens de la descente).

ARTICLE 6.7p : Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ◇ Pendant les vérifications, au parc des vérifications (Gymnase de Bélimé),
- ◇ Pendant les essais et la course, au Parc départ (Podium départ),
- ◇ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée (Podium départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8p : Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tel 06.07.85.22.73 / 06.78.93.57.61
Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de THIERS, tel 04.73.80.72.22.

ARTICLE 7p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1p : Essais

Les essais non chronométrés et chronométrés auront lieu le dimanche 22 juin 2025 de 08H30 à 12H00.

ARTICLE 7.2p : Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 22 Juin 2025 à la fin des essais au Parc Arrivée. La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chef de poste y est obligatoire.

ARTICLE 7.3p : Course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Le départ sera donné « aux feux tricolores » Le chronométrage sera électronique et les temps seront pris au millième de seconde.

ARTICLE 7.4p : Chauffage des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8p – PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9p – CLASSEMENTS

Voir réglementation générale des Courses de Côte.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. Les classements provisoires seront affichés dès l'arrivée du dernier concurrent, au podium départ et seront établis de la façon suivante :

- ◇ un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- ◇ un classement général pour les voitures de Production (série B),
- ◇ un classement par groupes et par classes (séries A et B confondues).
- ◇ un classement général féminin.

ARTICLE 10p – PRIX

ARTICLE 10.2p : Prix (cumulables)

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante à partir des classements pilotes, prioritaires compris

CLASSEMENT GENERAL SCRATCH Séries A et B confondues

au premier	230 €
au deuxième	160 €
au troisième	100 €
au quatrième	50 €

CLASSEMENT FEMININ

à la première : 60 €

CLASSEMENT PAR CLASSES

Nbre Partants	+ de 12	9 à 12	5 à 8	2 à 4	1 partant
au 1 ^{er}	170 €	170 €	170 €	170 €	85 €
au 2 ^{ème}	100 €	90 €	80 €		
au 3 ^{ème}	80 €	60 €			
au 4 ^{ème}	50 €				

ARTICLE 10.3p : Coupes (Non cumulables) - Liste non limitative

Il sera attribué une coupe :
- aux 4 premiers du Classement Général, - à la 1^{ère} Dame,
- au 1^{er} de chaque classe, - à 2 commissaires.

ARTICLE 10.5p : Remise des Prix et Coupes

Elle aura lieu à Courpière, Podium départ, le dimanche 22 Juin 2025 fin du Parc Fermé (ou au Gymnase de Bélimé, route de Lezoux, en cas d'intempéries).





1^{ère} COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE COURPIERE

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte ainsi que le règlement particulier moderne

L'Association Sportive Automobile DOME-FOREZ organise les 21/22 Juin 2025, avec le concours de l'écurie CHIGNORE-COURPIERE et sous le patronage de la Municipalité de COURPIERE, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

1^{ère} COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE COURPIERE

Cette épreuve compte pour :
- la Coupe de France de la Montagne 2025, Coef 1
- le Challenge de Ligue d'Auvergne.
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Le présent règlement a reçu le Visa FFSA N° 366 en date du 12 mai 2025, délivré par la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

L'ASA Dôme Forez est l'organisateur administratif et technique de l'épreuve.

Président : Eric CHASSAGNOL Adresse : 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1p : Officiels

Idem 56^{ème} course de côte régionale

◆ Commissaires Techniques	Responsable Adjoint	André BOIVIN Hervé CANTAT	Lic. 3572 Lic 207953
---------------------------	---------------------	------------------------------	-------------------------

ARTICLE 1.2p : Horaires

Idem 56^{ème} course de côte régionale

ARTICLE 1.3p : Vérifications

Idem 56^{ème} course de côte régionale

ARTICLE 1.5p : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

ARTICLE 2p – ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DOME-FOREZ

8 bis cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD - Tel 06.07.85.22.73 ou 06 78 93 57 61

jusqu'au mardi 17 Juin 2025 à minuit. Les droits d'engagement sont fixés à 300 euros, réduits à :

⇒ **150 euros** (cent cinquante euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

⇒ **135 euros** (cent trente-cinq euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p – VOITURES ET EQUIPEMENT

ARTICLE 4.1p : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 (modernes comprises)

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC 2025

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

ARTICLE 4.2p : Carburant - Pneumatiques -Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques

ARTICLE 4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir dispositions prévues à l'annexe K et le tableau de sécurité FFSA

ARTICLE 5p – PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La publicité obligatoire (non rachetable) et la publicité optionnelle (bandeaux pare-brise) seront précisées par un additif.

ARTICLE 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

Idem 56^{ème} course de côte régionale de Courpière

ARTICLE 7p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Idem 56^{ème} course de côte régionale de Courpière

Pour les essais et la course, les concurrents VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

ARTICLE 8p – PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9p – CLASSEMENTS

Voir réglementation générale des Courses de Côte.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. Les classements provisoires seront affichés dès l'arrivée du dernier concurrent, au podium départ et seront établis de la façon suivante :

- * un classement séparé série A et série B
- * un classement séparé pour chacun des groupes
- * un classement séparé pour chacune des classes
- * un classement séparé pour les voitures du groupe Classic
- * un classement général féminin. (séries A et B confondues)

ARTICLE 10p – PRIX

Tous les concurrents seront récompensés

La remise des prix aura lieu à Courpière, Podium départ, le dimanche 22 Juin 2025 fin du Parc Fermé (ou au Gymnase de Bêlime, route de Lezoux, en cas d'intempéries).

